

## Diplôme d'études secondaires

Tous les élèves du secondaire du secteur jeune, fréquentant l'école en 2009-2010, seront soumis aux règles du régime J5. Ils devront accumuler 54 unités de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire dont au moins 20 unités reconnues de la 5<sup>e</sup> secondaire (formation générale ou formation professionnelle). Les unités obligatoires sont les suivantes :

- ▢ 6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire;
- ▢ 4 unités de langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire;
- ▢ 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- ▢ 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- ▢ 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- ▢ 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- ▢ 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> sec.